

Rapport financier intermédiaire (non audité)

pour la période close le 29 février 2024

États de la situation financière (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Aux 29 février 2024 et 31 août 2023 (note 1)

	29 février 2024	31 août 2023
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	427 935 \$	393 178 \$
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	717	6 026
Marge	47	1 617
Intérêts à recevoir	6	26
Dividendes à recevoir	1 232	1 439
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	237	790
Montant à recevoir à l'émission de parts	1 945	528
Actifs dérivés	2 734	782
Total de l'actif	434 853	404 386
Passif		
Passif courant		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	669	1 431
Montant à payer au rachat de parts	836	735
Passifs dérivés	412	1 128
Total du passif	1 917	3 294
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	432 936 \$	401 092 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie A	s. o.	s. o.
Catégorie Plus	12 938 \$	13 387 \$
Catégorie Plus T4	– \$	– \$
Catégorie Plus T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-H	135 \$	110 \$
Catégorie Plus-H T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-H T6	– \$	– \$
Catégorie C	1 432 \$	2 172 \$
Catégorie I	1 651 \$	1 507 \$
Catégorie Plus-F	524 \$	708 \$
Catégorie Plus-F T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-F T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-FH	2 \$	2 \$
Catégorie Plus-FH T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-FH T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-N	– \$	– \$
Catégorie Plus-N T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-N T6	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH T4	– \$	– \$
Catégorie Plus-NH T6	– \$	– \$
Catégorie O	405 653 \$	371 726 \$
Catégorie OH	10 601 \$	11 480 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (note 5)		
Catégorie A	s. o.	s. o.
Catégorie Plus	16,25 \$	14,85 \$
Catégorie Plus T4	11,30 \$	10,54 \$
Catégorie Plus T6	10,02 \$	9,42 \$
Catégorie Plus-H	16,45 \$	15,21 \$
Catégorie Plus-H T4	11,22 \$	10,39 \$
Catégorie Plus-H T6	9,83 \$	9,20 \$
Catégorie C	18,36 \$	17,12 \$
Catégorie I	19,51 \$	18,30 \$
Catégorie Plus-F	15,89 \$	14,97 \$
Catégorie Plus-F T4	12,36 \$	11,47 \$
Catégorie Plus-F T6	10,90 \$	10,20 \$
Catégorie Plus-FH	16,74 \$	15,58 \$
Catégorie Plus-FH T4	12,13 \$	11,16 \$
Catégorie Plus-FH T6	10,79 \$	10,12 \$

	29 février 2024	31 août 2023
Catégorie Plus-N	17,16 \$	15,62 \$
Catégorie Plus-N T4	12,36 \$	11,47 \$
Catégorie Plus-N T6	10,71 \$	10,02 \$
Catégorie Plus-NH	16,99 \$	15,32 \$
Catégorie Plus-NH T4	12,13 \$	11,16 \$
Catégorie Plus-NH T6	10,65 \$	9,85 \$
Catégorie O	22,22 \$	20,90 \$
Catégorie OH	17,68 \$	16,57 \$

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Mandat avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 29 février 2024 et 31 août 2023.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
29 février 2024	15 172	16 569
31 août 2023	16 170	17 101

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
29 février 2024	–	16 569	–	–
31 août 2023	–	17 101	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Mandat (note 1)

Le Mandat a été créé le 19 novembre 1999 (désignée la date de création).

	Date de début des activités
Catégorie Plus	31 mai 2016
Catégorie Plus T4	31 mai 2016
Catégorie Plus T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-H	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T6	31 mai 2016
Catégorie C	16 février 2006
Catégorie I	17 février 2006
Catégorie Plus-F	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-N	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T6	31 mai 2016
Catégorie O	15 mars 2005
Catégorie OH	31 mai 2016

Mandat privé d'actions internationales CIBC

États du résultat global (non audité) (en milliers, sauf les montants par part)

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 (note 1)

	29 février 2024	28 février 2023
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	1 228 \$	740 \$
Revenu de dividendes	3 837	2 930
Profit (perte) sur dérivés	458	920
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	3 926	(5 363)
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	467	1 429
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	31 247	52 187
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	41 163	52 843
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	(77)	45
Revenu tiré du prêt de titres ±	30	41
	(47)	86
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	137	183
Frais d'administration fixes ±±±	9	24
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	-	-
Coûts de transaction ±±±±	200	214
Retenues d'impôt (note 7)	325	224
	671	645
Renoncations / prises en charge par le gestionnaire	(10)	-
	661	645

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	40 455	52 284
---	---------------	---------------

Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
	s. o.	2 240 \$
Catégorie A	1 100 \$	109 \$
Catégorie Plus	-	-
Catégorie Plus T4	-	-
Catégorie Plus T6	-	-
Catégorie Plus-H	11 \$	5 \$
Catégorie Plus-H T4	-	-
Catégorie Plus-H T6	-	-
Catégorie C	149 \$	287 \$
Catégorie I	148 \$	230 \$
Catégorie Plus-F	52 \$	68 \$
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-FH	-	-
Catégorie Plus-FH T4	-	-
Catégorie Plus-FH T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
Catégorie Plus-N T6	-	-
Catégorie Plus-NH	-	-
Catégorie Plus-NH T4	-	-
Catégorie Plus-NH T6	-	-
Catégorie O	37 841 \$	48 160 \$
Catégorie OH	1 154 \$	1 185 \$

Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie		
	s. o.	1 254
Catégorie A	828	58
Catégorie Plus	-	-
Catégorie Plus T4	-	-
Catégorie Plus T6	-	-
Catégorie Plus-H	7	5
Catégorie Plus-H T4	-	-
Catégorie Plus-H T6	-	-
Catégorie C	113	134
Catégorie I	83	98
Catégorie Plus-F	40	32
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-FH	-	-
Catégorie Plus-FH T4	-	-
Catégorie Plus-FH T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
Catégorie Plus-N T6	-	-

	29 février 2024	28 février 2023
Catégorie Plus-NH	-	-
Catégorie Plus-NH T4	-	-
Catégorie Plus-NH T6	-	-
Catégorie O	17 841	17 095
Catégorie OH	671	814
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie A	s. o.	1,79 \$
Catégorie Plus	1,32 \$	1,90 \$
Catégorie Plus T4	0,98 \$	1,31 \$
Catégorie Plus T6	0,89 \$	1,21 \$
Catégorie Plus-H	1,53 \$	1,01 \$
Catégorie Plus-H T4	1,05 \$	0,69 \$
Catégorie Plus-H T6	0,91 \$	0,63 \$
Catégorie C	1,32 \$	2,15 \$
Catégorie I	1,78 \$	2,35 \$
Catégorie Plus-F	1,29 \$	2,09 \$
Catégorie Plus-F T4	1,11 \$	1,50 \$
Catégorie Plus-F T6	0,99 \$	1,36 \$
Catégorie Plus-FH	1,65 \$	1,23 \$
Catégorie Plus-FH T4	1,20 \$	0,94 \$
Catégorie Plus-FH T6	0,99 \$	0,93 \$
Catégorie Plus-N	1,54 \$	1,97 \$
Catégorie Plus-N T4	1,11 \$	1,50 \$
Catégorie Plus-N T6	0,98 \$	1,32 \$
Catégorie Plus-NH	1,68 \$	1,23 \$
Catégorie Plus-NH T4	1,20 \$	0,94 \$
Catégorie Plus-NH T6	1,08 \$	0,81 \$
Catégorie O	2,11 \$	2,82 \$
Catégorie OH	1,72 \$	1,45 \$

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	29 février 2024	28 février 2023
	(en milliers)	(en milliers)
Revenu brut tiré du prêt de titres	40 \$	54 \$
Intérêts versés sur la garantie	-	-
Retenues d'impôt	-	-
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	(10)	(13)
Revenu tiré du prêt de titres	30 \$	41 \$
	75,0	75,9

±± Taux maximums des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie Plus	1,60 %
Catégorie Plus T4	1,60 %
Catégorie Plus T6	1,60 %
Catégorie Plus-H	1,60 %
Catégorie Plus-H T4	1,60 %
Catégorie Plus-H T6	1,60 %
Catégorie C	1,75 %
Catégorie I	0,75 %
Catégorie Plus-F	0,60 %
Catégorie Plus-F T4	0,60 %
Catégorie Plus-F T6	0,60 %
Catégorie Plus-FH	0,60 %
Catégorie Plus-FH T4	0,60 %
Catégorie Plus-FH T6	0,60 %
Catégorie Plus-N	0,60 %
Catégorie Plus-N T4	0,60 %
Catégorie Plus-N T6	0,60 %
Catégorie Plus-NH	0,60 %
Catégorie Plus-NH T4	0,60 %
Catégorie Plus-NH T6	0,60 %
Catégorie O	0,00 %
Catégorie OH	0,00 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

††† Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie Plus	0,10 %
Catégorie Plus T4	0,10 %
Catégorie Plus T6	0,10 %
Catégorie Plus-H	0,10 %
Catégorie Plus-H T4	0,10 %
Catégorie Plus-H T6	0,10 %
Catégorie C	0,10 %
Catégorie I	0,10 %
Catégorie Plus-F	0,07 %
Catégorie Plus-F T4	0,07 %
Catégorie Plus-F T6	0,07 %
Catégorie Plus-FH	0,07 %
Catégorie Plus-FH T4	0,07 %
Catégorie Plus-FH T6	0,07 %
Catégorie Plus-N	0,07 %
Catégorie Plus-N T4	0,07 %
Catégorie Plus-N T6	0,07 %
Catégorie Plus-NH	0,07 %
Catégorie Plus-NH T4	0,07 %
Catégorie Plus-NH T6	0,07 %
Catégorie O	s. o.
Catégorie OH	s. o.

††† Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2024	2023
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	98	115
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	–	–
Payé à CIBC World Markets Corp.	–	–
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	117	52
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	–	–

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Mandat (incluant toutes les taxes applicables) à la Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (désignée *STM CIBC*) au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 étaient les suivants :

	2024	2023
(en milliers de dollars)	10	14

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité) (en milliers)

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 (note 1)

	Parts de catégorie A		Parts de catégorie Plus		Parts de catégorie Plus T4		Parts de catégorie Plus T6	
	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	2 240 \$	1 100 \$	109 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	420	1 435	57	–	–	–	–	–
Montant payé au rachat de parts	(1 227)	(2 984)	(43)	–	–	–	–	–
	(807)	(1 549)	14	–	–	–	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 433	(449)	123	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	15 613	13 387	710	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	17 046 \$	12 938 \$	833 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 29 février 2024 et 28 février 2023

Solde au début de la période	1 284	901	57	–	–	–	–
Parts rachetables émises	33	95	4	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–
	1 317	996	61	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	(95)	(200)	(3)	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	1 222	796	58	–	–	–	–

	Parts de catégorie Plus-H		Parts de catégorie Plus-H T4		Parts de catégorie Plus-H T6		Parts de catégorie C	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	11 \$	5 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	149 \$	287 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables †								
Du revenu de placement net	(2)	–	–	–	–	–	(39)	–
	(2)	–	–	–	–	–	(39)	–
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	14	33	–	–	–	–	63	66
Montant reçu au réinvestissement des distributions	2	–	–	–	–	–	37	–
Montant payé au rachat de parts	–	–	–	–	–	–	(950)	(120)
	16	33	–	–	–	–	(850)	(54)
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	25	38	–	–	–	–	(740)	233
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	110	67	–	–	–	–	2 172	1 947
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	135 \$	105 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	1 432 \$	2 180 \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 29 février 2024 et 28 février 2023

Solde au début de la période	7	5	–	–	–	–	127	135
Parts rachetables émises	1	2	–	–	–	–	4	4
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	2	–
	8	7	–	–	–	–	133	139
Parts rachetables rachetées	–	–	–	–	–	–	(55)	(8)
Solde à la fin de la période	8	7	–	–	–	–	78	131

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité) (en milliers) (suite)

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 (note 1)

	Parts de catégorie I		Parts de catégorie Plus-F		Parts de catégorie Plus-F T4		Parts de catégorie Plus-F T6	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	148 \$	230 \$	52 \$	68 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡								
Du revenu de placement net	(46)	–	(17)	–	–	–	–	–
	(46)	–	(17)	–	–	–	–	–
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	49	23	65	55	–	–	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	46	–	16	–	–	–	–	–
Montant payé au rachat de parts	(53)	(110)	(300)	(52)	–	–	–	–
	42	(87)	(219)	3	–	–	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	144	143	(184)	71	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	1 507	1 535	708	378	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	1 651 \$	1 678 \$	524 \$	449 \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 29 février 2024 et 28 février 2023

Solde au début de la période	82	100	47	30	–	–	–	–
Parts rachetables émises	3	2	5	5	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	3	–	1	–	–	–	–	–
	88	102	53	35	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	(3)	(7)	(20)	(4)	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	85	95	33	31	–	–	–	–

	Parts de catégorie Plus-FH		Parts de catégorie Plus-FH T4		Parts de catégorie Plus-FH T6		Parts de catégorie Plus-N	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	–	–	–	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	2	2	–	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	2 \$	2 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 29 février 2024 et 28 février 2023

Solde au début de la période	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	–	–	–	–	–	–	–	–

	Parts de catégorie Plus-N T4		Parts de catégorie Plus-N T6		Parts de catégorie Plus-NH		Parts de catégorie Plus-NH T4	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	–	–	–	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	–	–	–	–	–	–	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$

Parts rachetables émises et en circulation (note 5)

Aux 29 février 2024 et 28 février 2023

Solde au début de la période	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
Parts rachetables rachetées	–	–	–	–	–	–	–	–
Solde à la fin de la période	–	–	–	–	–	–	–	–

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
(en milliers) (suite)

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 (note 1)

	Parts de catégorie Plus-NH T6		Parts de catégorie O		Parts de catégorie OH	
	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023	29 février 2024	28 février 2023
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	– \$	– \$	37 841 \$	48 160 \$	1 154 \$	1 185 \$
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables ‡						
Du revenu de placement net	–	–	(13 973)	(2 267)	(467)	(86)
	–	–	(13 973)	(2 267)	(467)	(86)
Transactions sur parts rachetables						
Montant reçu à l'émission de parts	–	–	44 909	59 701	925	2 286
Montant reçu au réinvestissement des distributions	–	–	13 940	2 262	439	82
Montant payé au rachat de parts	–	–	(48 790)	(45 948)	(2 930)	(694)
	–	–	10 059	16 015	(1 566)	1 674
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	–	–	33 927	61 908	(879)	2 773
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	–	–	371 726	287 629	11 480	10 652
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	– \$	– \$	405 653 \$	349 537 \$	10 601 \$	13 425 \$
Parts rachetables émises et en circulation (note 5)						
Aux 29 février 2024 et 28 février 2023						
Solde au début de la période	–	–	17 785	16 524	693	736
Parts rachetables émises	–	–	2 126	3 226	56	157
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	–	–	668	119	26	6
	–	–	20 579	19 869	775	899
Parts rachetables rachetées	–	–	(2 324)	(2 429)	(175)	(46)
Solde à la fin de la période	–	–	18 255	17 440	600	853

‡ Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital (note 7)

En décembre 2023, le Mandat disposait des pertes en capital nettes et des pertes autres qu'en capital suivantes (en milliers de dollars) pouvant être reportées en avant aux fins de l'impôt :

Total des pertes en capital nettes	Total des pertes autres qu'en capital venant à échéance de 2033 à 2043
5 646	–

Tableaux des flux de trésorerie (non audité)
(en milliers)

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 28 février 2023 (note 1)

	29 février 2024	28 février 2023
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	40 455 \$	52 284 \$
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	77	(45)
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(3 926)	5 363
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(31 247)	(52 187)
Achat de placements	(388 951)	(311 191)
Produits de la vente de placements	386 490	288 097
Marge	1 570	1 430
Intérêts à recevoir	20	(6)
Dividendes à recevoir	207	35
	4 695	(16 220)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	46 043	62 305
Montant payé au rachat de parts	(55 906)	(47 934)
Distributions versées aux porteurs de parts	(64)	(9)
	(9 927)	14 362
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	(5 232)	(1 858)
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(77)	45
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	6 026	5 791
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	717 \$	3 978 \$
Intérêts reçus	1 248 \$	734 \$
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	3 719 \$	2 741 \$

Mandat privé d'actions internationales CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 29 février 2024

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
ACTIONS CANADIENNES				
Canadian Pacific Kansas City Ltd.	30 400	2 630	3 507	
Thomson Reuters Corp.	6 960	1 025	1 491	
		3 655	4 998	1,1 %
TOTAL DES ACTIONS CANADIENNES		3 655	4 998	1,1 %
ACTIONS INTERNATIONALES				
¹ Australie (note 10)				
Atlassian Corp. PLC	8 460	2 236	2 381	
Australia and New Zealand Banking Group Ltd.	70 721	1 524	1 779	
BHP Group Ltd.	52 458	2 120	2 041	
Bluescope Steel Ltd.	39 334	743	794	
Cochlear Ltd.	7 499	1 510	2 320	
Commonwealth Bank of Australia	12 179	1 042	1 254	
CSL Ltd.	9 968	2 587	2 518	
Fortescue Metals Group Ltd.	16 917	305	387	
Macquarie Group Ltd.	11 197	1 850	1 930	
National Australia Bank Ltd.	21 017	548	634	
Rio Tinto Ltd.	7 638	787	835	
Sonic Healthcare Ltd.	47 706	1 547	1 256	
Vicinity Centres	432 870	739	742	
Wesfarmers Ltd.	40 312	1 944	2 375	
Woodside Energy Group Ltd.	10 850	302	290	
Woolworths Group Ltd.	14 162	485	408	
		20 269	21 944	5,1 %
⁵ Autriche (note 10)				
OMV AG	10 882	706	651	
		706	651	0,1 %
⁵ Belgique (note 10)				
KBC Group NV	8 265	704	790	
Solvay SA	5 036	554	175	
Syngso SA	5 036	662	610	
		1 920	1 575	0,4 %
Bermudes				
Arch Capital Group Ltd.	15 600	1 493	1 854	
		1 493	1 854	0,4 %
² Brésil (note 10)				
NU Holdings Ltd.	104 010	1 418	1 564	
		1 418	1 564	0,4 %
⁴ Danemark (note 10)				
A.P. Moller - Maersk AS, catégorie B	288	694	555	
DSV AS	3 581	720	780	
Novo Nordisk AS, catégorie B	76 981	4 734	12 471	
Novozymes AS, catégorie B	16 785	1 311	1 285	
Tryg AS	26 754	801	772	
Vestas Wind Systems AS	26 929	1 049	1 018	
		9 309	16 881	3,9 %
⁵ Finlande (note 10)				
Elisa OYJ	11 199	775	685	
Kesko OYJ, série B	28 343	742	735	
Neste OYJ	8 040	459	299	
		1 976	1 719	0,4 %
⁵ France (note 10)				
Air Liquide SA	18 950	3 605	5 227	
Airbus SE	12 746	2 023	2 862	
BNP Paribas SA	19 800	1 448	1 613	
Capgemini SE	3 462	746	1 143	
Compagnie de Saint-Gobain SA	11 888	955	1 244	
Compagnie Générale des Établissements Michelin	21 297	941	1 070	
Crédit Agricole SA	46 232	839	851	
Edenred	12 389	997	832	
Eiffage SA	6 041	808	893	
Engie	11 600	273	253	
EssilorLuxottica SA	2 633	561	759	
Ipsen SA	4 209	648	627	
L'Oréal SA	9 851	5 026	6 386	
LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton SE	7 017	5 488	8 692	
Orange SA	16 869	276	262	
Pernod-Ricard SA	8 599	2 203	1 950	
Publicis Groupe	7 545	639	1 083	
Safran SA	13 638	2 749	3 881	
Sanofi SA	26 703	3 458	3 454	
Schneider Electric SE	15 902	2 885	4 905	
Teleperformance	1 235	486	208	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
TotalEnergies SE	31 638	2 085	2 737	
Veolia Environnement SA	16 060	648	676	
Vinci SA	12 286	1 716	2 137	
		41 503	53 745	12,4 %
⁵ Allemagne (note 10)				
Allianz SE, actions nominatives	6 174	1 967	2 301	
BASF SE	10 219	898	707	
Bayer AG, actions nominatives	11 818	889	485	
Bayerische Motoren Werke (BMW) AG	7 611	948	1 222	
Brenntag SE	2 889	292	358	
Deutsche Bank AG, actions nominatives	16 021	272	291	
Deutsche Boerse AG	4 038	876	1 147	
Deutsche Post AG, actions nominatives	32 748	2 384	2 064	
Deutsche Telekom AG, actions nominatives	102 222	3 032	3 298	
HeidelbergCement AG	8 575	890	1 130	
Infineon Technologies AG	37 086	1 691	1 807	
Mercedes-Benz Group AG	20 532	1 824	2 220	
Merck KGaA	2 651	605	612	
SAP SE	19 982	3 050	5 082	
Siemens AG, actions nominatives	9 079	1 672	2 439	
Siemens Healthineers AG	10 157	693	827	
Symrise AG	9 929	1 557	1 379	
		23 540	27 369	6,3 %
⁷ Hong Kong (note 10)				
AIA Group Ltd.	256 805	3 319	2 810	
China Mengniu Dairy Co. Ltd.	119 356	608	405	
Link REIT	120 116	801	808	
SITC International Holdings Co. Ltd.	243 581	789	544	
Swire Pacific Ltd., catégorie A	55 180	556	621	
Techtronic Industries Co. Ltd.	17 290	391	253	
		6 464	5 441	1,2 %
Inde				
HDFC Bank Ltd.	21 252	571	487	
HDFC Bank Ltd., CAAÉ	6 860	611	498	
ICICI Bank Ltd., CAAÉ	49 760	1 499	1 730	
Tata Consultancy Services Ltd.	10 918	577	731	
		3 258	3 446	0,8 %
Indonésie				
PT Bank Central Asia TBK	670 818	482	573	
PT Telkom Indonesia (Persero) TBK	1 636 046	550	566	
		1 032	1 139	0,3 %
⁵ Irlande (note 10)				
Accenture PLC, catégorie A	3 180	981	1 617	
Aon PLC	4 870	1 608	2 088	
DCC PLC	7 421	700	716	
Experian PLC	26 170	1 055	1 521	
ICON PLC	7 370	2 075	3 207	
Kerry Group PLC, catégorie A	5 680	841	677	
STERIS PLC	5 220	1 259	1 650	
		8 519	11 476	2,6 %
⁸ Israël (note 10)				
Israel Discount Bank, catégorie A	99 877	709	707	
Mizrahi Tefahot Bank Ltd.	13 403	650	720	
Monday.com Ltd.	3 420	991	1 035	
		2 350	2 462	0,6 %
⁵ Italie (note 10)				
Assicurazioni Generali SPA	38 356	1 072	1 235	
Enel SPA	129 283	1 175	1 116	
Ferrari NV	11 350	2 931	6 501	
Mediobanca SPA	51 530	827	953	
Poste Italiane SPA	59 082	965	940	
UniCredit SPA	9 502	263	432	
		7 233	11 177	2,6 %
⁹ Japon (note 10)				
Advantest Corp.	28 100	1 282	1 795	
ANA Holdings Inc.	30 660	870	907	
Bridgestone Corp.	16 359	850	953	
Brother Industries Ltd.	35 082	835	799	
Canon Inc.	9 889	334	393	
Daiichi Sankyo Co. Ltd.	73 844	2 560	3 301	
Daikin Industries Ltd.	10 717	2 711	2 050	
Daito Trust Construction Co. Ltd.	5 684	841	915	
Daiwa House Industry Co. Ltd.	27 852	1 094	1 092	
FANUC Corp.	65 740	3 259	2 601	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 29 février 2024 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Fast Retailing Co. Ltd.	3 765	1 227	1 480	
GLP J-REIT	229	412	247	
GMO Payment Gateway Inc.	15 700	1 819	1 438	
Hamamatsu Photonics K.K.	5 889	391	287	
Hitachi Ltd.	6 001	451	690	
Honda Motor Co. Ltd.	45 415	693	732	
Hoya Corp.	5 315	742	942	
Hulic Co. Ltd.	62 204	755	842	
Inpex Corp.	36 077	749	653	
Isuzu Motors Ltd.	44 541	741	863	
ITOCHU Corp.	11 342	615	669	
Japan Post Insurance Co. Ltd.	34 045	780	852	
Japan Tobacco Inc.	35 736	937	1 260	
Kawasaki Kisen Kaisha Ltd.	9 473	300	614	
KDDI Corp.	58 061	2 423	2 382	
Keyence Corp.	7 571	4 216	4 815	
Komatsu Ltd.	28 307	911	1 115	
Kurita Water Industries Ltd.	12 862	611	711	
Mazda Motor Corp.	39 676	480	625	
Mitsubishi Corp.	31 713	579	923	
Mitsubishi Estate Co. Ltd.	56 428	916	1 172	
Mitsubishi UFJ Financial Group Inc.	176 294	1 383	2 458	
Mitsui & Co. Ltd.	7 449	297	444	
MS&AD Insurance Group Holdings Inc.	20 811	1 108	1 411	
Murata Manufacturing Co. Ltd.	28 692	942	785	
Nidec Corp.	17 885	1 995	921	
Nintendo Co. Ltd.	24 278	1 621	1 841	
Nippon Express Holdings Inc.	10 554	846	757	
Nippon Steel Corp.	30 410	985	1 024	
Nippon Yusen Kabushiki Kaisha	19 010	612	822	
NOF CORP.	10 109	606	617	
Olympus Corp.	30 686	801	593	
Osaka Gas Co. Ltd.	31 944	860	865	
Recruit Holdings Co. Ltd.	38 835	2 012	2 126	
Seiko Epson Corp.	40 782	826	896	
Shimano Inc.	3 713	843	698	
Shin-Etsu Chemicals Co. Ltd.	64 268	2 640	3 722	
Shiseido Co. Ltd.	37 260	1 737	1 375	
Sompo Holdings Inc.	15 476	998	1 231	
Sony Group Corp.	22 421	2 639	2 621	
Subaru Corp.	33 310	817	1 023	
Sumitomo Mitsui Financial Group Inc.	16 957	714	1 282	
Takeda Pharmaceutical Co. Ltd.	43 588	1 885	1 730	
Tokio Marine Holdings Inc.	76 739	1 736	3 043	
Tokyo Electron Ltd.	4 408	641	1 484	
Toyota Motor Corp.	99 991	2 033	3 239	
Toyota Tsusho Corp.	11 229	739	987	
Uni-Charm Corp.	9 440	503	425	
		68 203	76 538	17,7 %
Jordanie				
Hikma Pharmaceuticals PLC	21 904	587	738	
		587	738	0,2 %
⁵ Luxembourg (note 10)				
ArcelorMittal SA	21 328	762	755	
Tenaris SA	25 314	564	610	
		1 326	1 365	0,3 %
⁵ Pays-Bas (note 10)				
Adyen NV	1 321	2 442	2 837	
ASM International NV	2 780	1 123	2 304	
ASML Holding NV	6 135	3 662	7 902	
ASML Holding NV, actions nominatives	1 790	1 087	2 312	
ING Groep NV	69 738	1 272	1 302	
Koninklijke Ahold Delhaize NV	32 206	1 339	1 302	
Prosus NV	29 186	1 641	1 157	
Stellantis NV	42 007	872	1 491	
		13 438	20 607	4,8 %
Norvège				
Aker BP ASA	16 673	667	549	
Equinor ASA	22 737	759	760	
Mowi ASA	15 391	433	404	
Norsk Hydro ASA	75 766	633	528	
		2 492	2 241	0,5 %
¹⁰ Singapour (note 10)				
DBS Group Holdings Ltd.	21 287	732	716	
Parkway Life REIT	165 084	621	586	
Singapore Telecommunications Ltd.	276 444	639	655	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
UOL Group Ltd.	78 600	478	467	
		2 470	2 424	0,6 %
⁵ Espagne (note 10)				
Amadeus IT Group SA	23 828	1 969	1 913	
Banco Bilbao Vizcaya Argentaria SA	59 719	389	808	
Banco Santander SA	154 122	740	872	
Endesa SA	32 800	918	802	
Iberdrola SA	148 094	2 094	2 308	
Naturgy Energy Group SA	17 927	722	576	
		6 832	7 279	1,7 %
Suède				
Assa Abloy AB, catégorie B	41 638	1 363	1 613	
Atlas Copco AB, catégorie A	109 879	1 626	2 591	
Evolution AB	10 830	1 821	1 904	
Skandinaviska Enskilda Banken, série A	57 374	951	1 158	
Svenska Handelsbanken AB, catégorie A	90 695	1 073	1 472	
		6 834	8 738	2,0 %
³ Suisse (note 10)				
ABB Ltd., actions nominatives	41 584	1 904	2 604	
Alcon Inc.	21 359	2 015	2 472	
Barry Callebaut AG	189	542	360	
Coca-Cola HBC AG	17 403	709	736	
Givaudan SA, actions nominatives	98	513	558	
Glencore PLC	103 077	784	665	
Julius Baer Group Ltd.	28 083	2 304	2 042	
Nestlé SA, actions nominatives	43 661	6 478	6 146	
Novartis AG, actions nominatives	44 339	5 047	6 071	
Roche Holding AG Genussscheine	16 593	6 880	5 888	
Sandoz Group AG	26 503	1 097	1 113	
Sika AG, actions nominatives	1 728	680	678	
Straumann Holding AG	8 992	1 584	1 929	
Swiss Re AG	6 445	994	1 056	
Swisscom AG	1 454	1 201	1 128	
UBS Group AG, actions nominatives	51 203	1 651	1 984	
Zurich Insurance Group AG	1 594	853	1 151	
		35 236	36 581	8,4 %
⁶ Royaume-Uni (note 10)				
3i Group PLC	9 663	325	410	
Anglo American PLC	12 214	613	357	
AstraZeneca PLC	31 953	4 849	5 466	
BAE Systems PLC	107 230	1 790	2 284	
Barclays PLC	364 212	951	1 033	
BP PLC	251 283	1 901	1 981	
British American Tobacco PLC	61 963	2 979	2 499	
Centrica PLC	275 716	709	595	
Compass Group PLC	68 765	2 227	2 561	
Diageo PLC	74 541	4 111	3 790	
Evrax PLC	67 121	702	-	
Ferguson PLC	10 075	1 854	2 852	
GSK PLC	70 475	1 840	2 001	
HSBC Holdings PLC	344 376	2 986	3 638	
Imperial Brands PLC	32 371	907	946	
InterContinental Hotels Group PLC	12 599	1 050	1 816	
Linde PLC	2 390	1 087	1 456	
Lloyds Banking Group PLC	621 540	455	499	
London Stock Exchange Group PLC	15 396	1 782	2 347	
Mondi PLC	28 937	696	698	
National Grid PLC	52 773	860	937	
Prudential PLC	37 954	723	508	
Reckitt Benckiser Group PLC	19 316	1 844	1 656	
RELX PLC	77 835	2 807	4 627	
Rio Tinto PLC	10 379	934	904	
Shell PLC	103 553	3 290	4 371	
Standard Chartered PLC	74 835	773	859	
Tesco PLC	260 737	1 148	1 248	
Unilever PLC	42 485	2 951	2 819	
Vodafone Group PLC	500 023	871	596	
		50 015	55 754	12,9 %
États-Unis				
EPAM Systems Inc.	2 560	1 409	1 058	
MercadoLibre Inc.	1 000	1 907	2 165	
		3 316	3 223	0,7 %
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES		321 739	377 931	87,3 %
TOTAL DES ACTIONS		325 394	382 929	88,4 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME		325 394	382 929	88,4 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
PLACEMENTS À COURT TERME (note 11)							
Gouvernement du Canada	5,06 %	2024/04/11	bon du Trésor	750 000	740	746	
Gouvernement du Canada	5,03 %	2024/05/23	bon du Trésor	2 300 000	2 269	2 274	
Hydro-Québec	5,43 %	2024/04/12	billet à escompte, USD	2 600 000	3 495	3 507	
Banque Nationale du Canada	4,95 %	2024/03/01	dépôt à terme	1 100 000	1 100	1 100	
Banque Nationale du Canada	5,31 %	2024/03/01	dépôt à terme, USD	350 000	475	475	
Province de la Colombie-Britannique	5,34 %	2024/06/07	billet à escompte, USD	4 500 000	5 989	6 021	
Province de Québec	5,46 %	2024/03/05	billet, USD	1 600 000	2 139	2 170	
Province de Québec	5,44 %	2024/04/19	billet, USD	5 000 000	6 701	6 737	
Province de Québec	5,48 %	2024/05/07	billet, USD	8 000 000	10 644	10 750	
Province de Québec	5,46 %	2024/06/11	billet, USD	5 500 000	7 281	7 353	
Province de Québec	5,46 %	2024/06/13	billet, USD	500 000	667	668	
Province de Québec	5,46 %	2024/06/18	billet, USD	2 400 000	3 185	3 205	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					44 685	45 006	10,4 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen					(670)		
TOTAL DES PLACEMENTS					369 409	427 935	98,8 %
Marge						47	0,0 %
Actifs dérivés						2 734	0,6 %
Passifs dérivés						(412)	(0,1) %
Autres actifs, moins les passifs						2 632	0,7 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						432 936	100,0 %

¹⁻¹⁰Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Date d'échéance	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Juste valeur (\$)	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
40 925 281	Indice MSCI EAEO	mars 2024	278	USD	2 169,45	43 159 826	2 235
40 925 281	Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés					43 159 826	2 235

Au 29 février 2024, un montant de 47 113 \$ était déposé à titre de marge des contrats à terme standardisés.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	Banque Canadienne Impériale de Commerce	A-1	2024/03/15	AUD	1 795 000	CAD	1 602 397	0,893	0,882	(19)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	AUD	18 786	CAD	16 572	0,882	0,882	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	AUD	11 152	CAD	9 906	0,888	0,882	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	AUD	9 243	CAD	8 105	0,877	0,882	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	AUD	208	CAD	183	0,882	0,882	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	AUD	129	CAD	115	0,888	0,882	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	AUD	108	CAD	95	0,877	0,882	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	AUD	4	CAD	4	0,883	0,883	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	AUD	2	CAD	2	0,887	0,883	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	AUD	2	CAD	2	0,879	0,883	–
1	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/03/15	CAD	1 603 673	AUD	1 780 000	1,110	1,133	33
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	478 966	AUD	547 911	1,144	1,133	(5)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	8 017	AUD	9 120	1,138	1,133	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	7 630	AUD	8 686	1,138	1,133	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	6 026	AUD	6 860	1,138	1,133	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5 630	AUD	6 359	1,129	1,133	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5 523	AUD	6 318	1,144	1,133	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5 049	AUD	5 710	1,131	1,133	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	601	AUD	681	1,132	1,133	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	106	AUD	122	1,144	1,133	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	87	AUD	99	1,138	1,133	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	86	AUD	97	1,129	1,133	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	66	AUD	76	1,138	1,133	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	65	AUD	74	1,138	1,133	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2	AUD	2	1,136	1,136	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2	AUD	2	1,126	1,133	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	AUD	2	1,136	1,136	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	AUD	1	1,137	1,137	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	137 808	BRL	512 747	3,721	3,670	(2)
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	24 065	BRL	89 187	3,706	3,670	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	6 605	BRL	24 219	3,667	3,670	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 584	BRL	5 895	3,721	3,670	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	282	BRL	1 043	3,706	3,670	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	214	BRL	787	3,670	3,670	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	62	BRL	226	3,667	3,670	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	30	BRL	113	3,720	3,670	–
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5	BRL	20	3,709	3,668	–

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Devise vendue		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)	
					Valeur nominale	Valeur nominale				
2	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	BRL	4	3,653	3,683	-
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/03/06	BRL	14 725 000	USD	2 970 121	0,202	0,201	(12)
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/03/06	BRL	1 240 000	USD	251 422	0,203	0,201	(3)
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/03/06	BRL	890 000	USD	178 523	0,201	0,201	1
2	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/03/06	BRL	5 035 000	USD	1 015 735	0,202	0,201	(4)
2	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/03/06	BRL	3 610 000	USD	721 890	0,200	0,201	6
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/06/06	BRL	25 500 000	USD	5 091 243	0,200	0,199	(12)
2	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/03/06	USD	5 138 539	BRL	25 500 000	4,963	4,972	14
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CHF	12 770	CAD	19 709	1,543	1,537	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CHF	7 448	CAD	11 512	1,546	1,537	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CHF	6 783	CAD	10 498	1,548	1,537	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CHF	147	CAD	227	1,543	1,537	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CHF	86	CAD	133	1,546	1,537	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CHF	78	CAD	121	1,548	1,537	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CHF	3	CAD	4	1,542	1,535	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CHF	2	CAD	3	1,545	1,539	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CHF	2	CAD	2	1,547	1,540	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/05/31	CHF	650 000	CAD	1 006 638	1,549	1,548	(1)
3	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/05/31	CHF	1 420 000	CAD	2 210 650	1,557	1,548	(13)
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	618 194	CHF	400 292	0,648	0,651	3
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	21 311	CHF	13 850	0,650	0,651	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	13 957	CHF	9 101	0,652	0,651	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	7 648	CHF	4 975	0,651	0,651	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	7 126	CHF	4 614	0,648	0,651	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	6 499	CHF	4 221	0,650	0,651	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	832	CHF	539	0,649	0,651	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	241	CHF	156	0,650	0,651	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	137	CHF	89	0,648	0,651	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	126	CHF	82	0,652	0,651	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	76	CHF	49	0,651	0,651	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	74	CHF	48	0,649	0,651	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5	CHF	3	0,650	0,650	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2	CHF	2	0,652	0,652	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	CHF	1	0,649	0,649	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	CHF	1	0,650	0,650	-
3	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/05/31	CAD	10 985 540	CHF	7 095 000	0,646	0,646	6
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/04/29	CLP	171 900 000	USD	173 331	0,001	0,001	6
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/04/29	CLP	771 315 000	USD	850 571	0,001	0,001	(73)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	26 361	CLP	18 832 824	714,425	712,555	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5 949	CLP	4 327 825	727,457	712,555	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	304	CLP	217 341	714,420	712,547	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	66	CLP	47 647	727,435	712,532	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	41	CLP	29 113	713,554	712,506	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	6	CLP	4 181	714,701	712,266	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	CLP	921	725,197	713,953	-
	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/04/29	COP	10 885 855 000	USD	2 737 065	0,000251	0,000252	14
	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/04/29	COP	2 627 095 000	USD	656 057	0,000250	0,000252	9
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	89 831	COP	265 794 640	2 958,829	2 900,375	(2)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	22 019	COP	64 717 283	2 939,110	2 900,375	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 027	COP	3 039 521	2 958,834	2 900,362	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	262	COP	770 016	2 939,106	2 900,359	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	139	COP	403 906	2 904,127	2 900,373	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	20	COP	58 454	2 958,192	2 900,936	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5	COP	14 866	2 937,947	2 897,858	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	DKK	54 228	CAD	10 644	0,196	0,197	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	DKK	26 381	CAD	5 193	0,197	0,197	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	DKK	25 852	CAD	5 093	0,197	0,197	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	DKK	598	CAD	117	0,196	0,197	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	DKK	314	CAD	62	0,197	0,197	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	DKK	297	CAD	59	0,197	0,197	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	DKK	11	CAD	2	0,196	0,197	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	DKK	6	CAD	1	0,197	0,197	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	DKK	6	CAD	1	0,196	0,196	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	412 105	DKK	2 117 862	5,139	5,079	(5)
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	9 929	DKK	50 689	5,105	5,079	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	8 266	DKK	42 354	5,124	5,079	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5 137	DKK	26 337	5,127	5,079	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	4 751	DKK	24 414	5,139	5,079	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	527	DKK	2 673	5,078	5,079	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	101	DKK	514	5,105	5,079	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	91	DKK	470	5,139	5,079	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	70	DKK	359	5,124	5,078	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	58	DKK	299	5,127	5,079	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2	DKK	10	5,113	5,087	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	DKK	7	5,118	5,080	-
4	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	DKK	6	5,142	5,096	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	EUR	52 431	CAD	77 154	1,472	1,467	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	EUR	48 702	CAD	70 830	1,454	1,467	1
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	EUR	613	CAD	903	1,472	1,467	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Devise vendue		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)	
					Valeur nominale	Valeur nominale				
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	EUR	567	CAD	824	1,454	1,467	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	EUR	12	CAD	17	1,472	1,468	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	EUR	11	CAD	16	1,454	1,467	-
5	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/04/17	EUR	455 000	CAD	661 747	1,454	1,469	6
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/04/17	EUR	1 700 000	CAD	2 488 613	1,464	1,469	8
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2 811 511	EUR	1 938 185	0,689	0,681	(33)
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	75 884	EUR	51 977	0,685	0,681	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	48 448	EUR	33 314	0,688	0,681	(1)
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	37 773	EUR	26 029	0,689	0,681	(1)
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	32 415	EUR	22 346	0,689	0,681	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	31 453	EUR	21 668	0,689	0,681	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3 848	EUR	2 621	0,681	0,681	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	813	EUR	557	0,685	0,681	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	624	EUR	430	0,689	0,681	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	426	EUR	293	0,689	0,681	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	397	EUR	273	0,688	0,681	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	360	EUR	248	0,689	0,681	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	16	EUR	11	0,685	0,682	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	8	EUR	6	0,689	0,681	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	8	EUR	5	0,688	0,681	-
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	7	EUR	5	0,689	0,682	-
5	Banque de Montréal	A-1	2024/04/17	CAD	1 222 924	EUR	835 000	0,683	0,681	(3)
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/04/17	CAD	2 243 511	EUR	1 525 000	0,680	0,681	4
5	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/04/17	CAD	812 523	EUR	550 000	0,677	0,681	5
5	La Banque de Nouvelle-Écosse	A-1	2024/04/17	CAD	1 558 280	EUR	1 060 000	0,680	0,681	2
5	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/04/17	CAD	1 426 978	EUR	980 000	0,687	0,681	(12)
5	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/04/17	CAD	654 476	EUR	450 000	0,688	0,681	(6)
5	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/04/17	CAD	2 442 136	EUR	1 660 000	0,680	0,681	4
5	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/04/17	CAD	1 659 360	EUR	1 140 000	0,687	0,681	(15)
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	GBP	14 004	CAD	24 079	1,719	1,713	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	GBP	134	CAD	230	1,719	1,713	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	GBP	94	CAD	161	1,709	1,713	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	GBP	3	CAD	5	1,709	1,713	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	GBP	3	CAD	4	1,721	1,713	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	GBP	1 334 049	GBP	786 018	0,589	0,584	(12)
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	18 087	GBP	10 668	0,590	0,584	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	17 414	GBP	10 204	0,586	0,584	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	15 384	GBP	9 064	0,589	0,584	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 809	GBP	1 055	0,583	0,584	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	298	GBP	176	0,589	0,584	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	228	GBP	134	0,588	0,584	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	171	GBP	101	0,587	0,584	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	4	GBP	3	0,589	0,583	-
6	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3	GBP	2	0,588	0,584	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	19 466	CAD	3 353	0,172	0,173	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	13 885	CAD	2 400	0,173	0,173	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	12 504	CAD	2 164	0,173	0,173	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	10 856	CAD	1 883	0,173	0,173	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	8 939	CAD	1 552	0,174	0,173	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	225	CAD	39	0,172	0,173	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	160	CAD	28	0,173	0,173	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	146	CAD	25	0,173	0,173	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	124	CAD	22	0,173	0,173	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	103	CAD	18	0,174	0,173	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	4	CAD	1	0,171	0,174	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	3	CAD	1	0,173	0,173	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	3	CAD	-	0,171	0,175	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	2	CAD	-	0,172	0,172	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	HKD	2	CAD	-	0,172	0,172	-
7	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/03/08	CAD	103 381	HKD	600 000	5,804	5,769	(1)
7	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/03/08	CAD	2 015 023	HKD	11 590 000	5,752	5,769	6
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	81 340	HKD	472 174	5,805	5,768	(1)
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3 405	HKD	19 746	5,798	5,768	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 943	HKD	11 272	5,800	5,768	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 749	HKD	10 156	5,807	5,768	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 334	HKD	7 731	5,797	5,768	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	938	HKD	5 443	5,805	5,768	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	918	HKD	5 326	5,802	5,768	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	885	HKD	5 102	5,769	5,768	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	107	HKD	620	5,772	5,768	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	37	HKD	212	5,799	5,767	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	23	HKD	136	5,800	5,768	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	21	HKD	121	5,798	5,768	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	20	HKD	116	5,808	5,768	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	18	HKD	105	5,807	5,768	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	10	HKD	61	5,803	5,770	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	HKD	4	5,829	5,746	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	-	HKD	3	5,822	5,822	-
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	-	HKD	2	5,825	5,825	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Devise vendue		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)	
					Valeur nominale	Valeur nominale				
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	–	HKD	2	5,744	5,744	–
7	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	–	HKD	1	5,850	5,850	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	IDR	134 902	CAD	12	0,000086	0,000086	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	IDR	2 543	CAD	–	0,000087	0,000087	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	64 541	IDR	750 450 763	11 627,431	11 585,069	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 126	IDR	13 095 559	11 628,197	11 585,094	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	741	IDR	8 620 435	11 627,396	11 585,049	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	86	IDR	999 154	11 600,534	11 585,737	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	14	IDR	165 748	11 631,439	11 582,669	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	8	IDR	95 853	11 590,447	11 590,447	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	8	IDR	93 940	11 611,867	11 583,231	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	–	IDR	2 027	11 923,529	11 923,529	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	–	IDR	1 825	11 406,250	11 406,250	–
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/03/28	IDR	17 785 265 000	USD	1 145 648	0,000064	0,000064	(20)
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	ILS	1 276	CAD	468	0,367	0,380	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	ILS	1 224	CAD	458	0,374	0,380	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	ILS	15	CAD	5	0,367	0,380	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	ILS	11	CAD	4	0,375	0,380	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	ILS	10	CAD	4	0,372	0,380	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	ILS	–	CAD	–	0,379	0,379	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	ILS	–	CAD	–	0,364	0,364	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	ILS	–	CAD	–	0,350	0,400	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	31 373	ILS	86 129	2,745	2,632	(1)
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	839	ILS	2 273	2,710	2,632	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	584	ILS	1 577	2,701	2,632	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	581	ILS	1 587	2,734	2,632	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	362	ILS	993	2,745	2,632	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	335	ILS	903	2,697	2,632	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	334	ILS	899	2,695	2,632	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	43	ILS	114	2,635	2,632	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	10	ILS	26	2,709	2,632	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	8	ILS	22	2,735	2,633	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	7	ILS	19	2,746	2,632	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	7	ILS	18	2,696	2,633	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	7	ILS	18	2,700	2,631	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	–	ILS	1	2,684	2,684	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	–	ILS	–	2,800	2,625	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	–	ILS	–	2,692	2,692	–
8	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	–	ILS	–	2,615	2,615	–
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/03/12	INR	81 100 000	USD	976 203	0,012	0,012	2
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/03/12	INR	13 890 000	USD	167 529	0,012	0,012	–
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/03/12	INR	13 820 000	USD	166 114	0,012	0,012	1
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/03/12	INR	368 180 000	USD	4 403 461	0,012	0,012	48
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	179 865	INR	11 105 568	61,744	61,150	(2)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	33 177	INR	2 049 691	61,781	61,150	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	6 159	INR	378 287	61,422	61,150	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2 069	INR	127 735	61,744	61,150	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	387	INR	23 888	61,781	61,150	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	282	INR	17 271	61,174	61,150	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	52	INR	3 219	61,417	61,148	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	40	INR	2 457	61,737	61,153	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	7	INR	462	61,817	61,162	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	INR	63	61,476	60,885	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	JPY	2 462 998	CAD	22 362	0,009	0,009	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	JPY	2 252 038	CAD	20 366	0,009	0,009	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	JPY	29 582	CAD	269	0,009	0,009	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	JPY	23 458	CAD	212	0,009	0,009	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	JPY	561	CAD	5	0,009	0,009	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 775 758	JPY	196 158 255	110,465	110,223	(4)
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	33 363	JPY	3 713 673	111,313	110,223	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	31 227	JPY	3 468 316	111,066	110,223	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	28 551	JPY	3 154 405	110,483	110,223	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	22 502	JPY	2 485 788	110,469	110,223	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	20 475	JPY	2 261 732	110,465	110,223	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	19 174	JPY	2 130 850	111,132	110,223	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	2 493	JPY	274 634	110,150	110,223	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	545	JPY	60 628	111,313	110,223	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	394	JPY	43 521	110,465	110,224	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	322	JPY	35 580	110,483	110,223	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	254	JPY	28 078	110,469	110,222	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	254	JPY	28 224	111,066	110,224	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	7	JPY	724	111,385	110,198	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	6	JPY	693	110,526	110,175	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5	JPY	547	110,505	110,282	–
9	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	5	JPY	546	110,976	110,303	–
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/05/31	KRW	2 866 305 000	USD	2 167 978	0,001	0,001	(15)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	70 893	KRW	69 872 812	985,616	981,877	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	817	KRW	805 445	985,616	981,879	–
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	720	KRW	711 708	988,181	981,883	–

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée		Devise vendue		Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
				Valeur nominale		Valeur nominale				
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	90	KRW	88 291	981,447	981,884	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	16	KRW	15 500	985,378	981,634	-
	Banque de Montréal	A-1	2024/04/16	MXN	1 995 000	CAD	156 021	0,078	0,079	2
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/04/16	MXN	12 225 000	CAD	946 778	0,077	0,079	19
	Banque Royale du Canada	A-1+	2024/04/16	MXN	67 645 000	CAD	5 250 498	0,078	0,079	94
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	152 284	MXN	1 945 391	12,775	12,593	(2)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3 630	MXN	46 160	12,716	12,593	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 756	MXN	22 431	12,775	12,593	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 688	MXN	21 456	12,713	12,593	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	197	MXN	2 485	12,619	12,593	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	48	MXN	611	12,716	12,593	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	34	MXN	432	12,774	12,591	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	MXN	12	12,663	12,531	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	NOK	10 946	CAD	1 406	0,128	0,128	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	NOK	10 509	CAD	1 357	0,129	0,128	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	NOK	10 090	CAD	1 284	0,127	0,128	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	NOK	122	CAD	16	0,129	0,128	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	NOK	119	CAD	15	0,127	0,128	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	NOK	104	CAD	13	0,128	0,128	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	NOK	2	CAD	-	0,129	0,129	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	NOK	2	CAD	-	0,128	0,128	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	NOK	2	CAD	-	0,127	0,127	-
	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1+	2024/04/29	NOK	13 095 000	CAD	1 687 560	0,129	0,128	(13)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	97 499	NOK	769 373	7,891	7,825	(1)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 384	NOK	10 799	7,801	7,825	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 124	NOK	8 868	7,891	7,825	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1 066	NOK	8 300	7,789	7,825	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	128	NOK	1 002	7,817	7,825	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	22	NOK	171	7,891	7,826	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	12	NOK	91	7,799	7,826	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	-	NOK	2	7,652	8,000	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	PLN	89 796	CAD	30 550	0,340	0,340	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	PLN	1 033	CAD	351	0,340	0,340	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	PLN	20	CAD	7	0,340	0,340	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/04/17	PLN	3 680 000	CAD	1 233 460	0,335	0,339	16
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	30 087	PLN	89 796	2,985	2,943	(1)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	346	PLN	1 033	2,984	2,943	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	7	PLN	20	2,983	2,944	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/04/17	CAD	1 250 267	PLN	3 680 000	2,943	2,946	1
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/04/29	SEK	17 075 000	CAD	2 242 301	0,131	0,131	(4)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/04/29	SEK	6 730 000	CAD	876 210	0,130	0,131	6
	Goldman Sachs & Co., New York	A-1	2024/04/29	SEK	9 875 000	CAD	1 279 596	0,130	0,131	15
	State Street Trust Co., Canada	A-1+	2024/04/29	SEK	12 540 000	CAD	1 625 632	0,130	0,131	19
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	291 693	SEK	2 272 480	7,791	7,635	(6)
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	52 112	SEK	396 643	7,611	7,635	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3 835	SEK	29 772	7,763	7,635	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3 676	SEK	28 121	7,650	7,635	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3 662	SEK	28 464	7,772	7,635	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	3 363	SEK	26 202	7,791	7,635	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	612	SEK	4 658	7,611	7,635	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	481	SEK	3 666	7,629	7,635	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	65	SEK	504	7,790	7,635	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	43	SEK	333	7,762	7,636	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	43	SEK	330	7,747	7,636	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	12	SEK	90	7,611	7,637	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	SEK	7	7,774	7,593	-
	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	1	SEK	6	7,771	7,679	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	50 526	CAD	50 632	1,002	1,009	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	1 011	CAD	1 017	1,006	1,009	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	747	CAD	751	1,006	1,009	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	582	CAD	584	1,002	1,009	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	387	CAD	389	1,006	1,009	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	358	CAD	361	1,007	1,009	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	12	CAD	12	1,006	1,009	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	11	CAD	11	1,002	1,009	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	9	CAD	9	1,006	1,009	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	4	CAD	5	1,007	1,009	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	4	CAD	4	1,007	1,010	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	-	CAD	-	1,000	1,000	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	-	CAD	-	1,000	1,000	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	-	CAD	-	1,000	1,000	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	-	CAD	-	1,000	1,000	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	SGD	59 100	SGD	59 088	1,000	0,991	(1)
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	688	SGD	687	0,999	0,991	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	681	SGD	681	1,000	0,991	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	614	SGD	612	0,997	0,991	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	588	SGD	585	0,996	0,991	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	391	SGD	388	0,993	0,991	-
10	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2024/03/19	CAD	171	SGD	170	0,996	0,991	-

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Annexe à l'inventaire du portefeuille (non audité)

Conventions de compensation (note 2d)
(en milliers)

Le Mandat peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 29 février 2024 et 31 août 2023, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants nets présentés aux états de la situation financière	Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS		Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
Au 29 février 2024						
Actifs dérivés de gré à gré	499 \$	– \$	499 \$	(295) \$	– \$	204 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(412)	–	(412)	295	–	(117)
Total	87 \$	– \$	87 \$	– \$	– \$	87 \$
Au 31 août 2023						
Actifs dérivés de gré à gré	782 \$	– \$	782 \$	(391) \$	– \$	391 \$
Passifs dérivés de gré à gré	(592)	–	(592)	391	–	(201)
Total	190 \$	– \$	190 \$	– \$	– \$	190 \$

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Aux 29 février 2024 et 31 août 2023, le Mandat ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Mandat privé d'actions internationales CIBC (désigné le *Mandat*) cherche à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié constitué essentiellement de titres de participation de sociétés situées principalement en Europe, en Australie et en Extrême-Orient.

Stratégies de placement : Le Mandat emploie essentiellement une combinaison de styles de placement, comme les stratégies de croissance, de valeur et de base, et investit dans des fonds négociés en Bourse. Au moment de prendre des décisions de placement, le Mandat analyse plusieurs critères de placement, tels que la sélection des pays/régions, la pondération des devises, la sélection de titres et la répartition sectorielle. Le choix des titres sera fondé principalement sur l'approche ascendante détaillée.

Les principaux risques inhérents au Mandat sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 29 février 2024 et 31 août 2023

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Mandat au 29 février 2024.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Mandat au 31 août 2023 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 août 2023

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Actions canadiennes	1,2
Actions internationales	
Australie	5,6
Belgique	0,5
Bermudes	0,4
Danemark	4,1
Finlande	0,5
France	11,8
Allemagne	6,0
Hong Kong	1,2
Inde	0,8
Indonésie	0,2
Irlande	2,8

Au 31 août 2023 (suite)

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Israël	0,6
Italie	2,2
Japon	17,1
Jordanie	0,2
Luxembourg	0,1
Pays-Bas	3,6
Nouvelle-Zélande	0,1
Norvège	0,8
Singapour	1,1
Espagne	1,8
Suède	2,7
Suisse	8,8
Royaume-Uni	12,7
États-Unis	0,7
Placements à court terme	10,4
Marge	0,4
Actifs (passifs) dérivés	(0,1)
Autres actifs, moins les passifs	1,7
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 29 février 2024 et 31 août 2023, le Mandat avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	29 février 2024	31 août 2023
AAA	0,7	0,7
AA	8,5	1,3
A	0,4	8,4
Non noté	0,8	–
Total	10,4	10,4

Mandat privé d'actions internationales CIBC

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Mandat était importante aux 29 février 2024 et 31 août 2023, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Mandat (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 29 février 2024

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
EUR	115 418	26,7
JPY	74 801	17,3
USD	59 279	13,7
GBP	54 272	12,5
CHF	26 964	6,2
AUD	19 200	4,4
DKK	16 505	3,8
SEK	14 431	3,3
INR	8 798	2,0
BRL	6 715	1,6
MXN	6 306	1,5
COP	4 509	1,0
NOK	3 837	0,9
HKD	3 262	0,8
KRW	2 850	0,7
IDR	2 607	0,6
TRY	1 988	0,5

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 août 2023

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	% de l'actif net
EUR	97 929	24,4
JPY	72 035	18,0
USD	58 534	14,6
GBP	48 856	12,2
CHF	31 657	7,9
AUD	19 789	4,9
DKK	15 810	3,9
SEK	10 785	2,7
INR	6 765	1,7
BRL	5 664	1,4
COP	4 720	1,2
SGD	4 519	1,1
HUF	3 860	1,0
NOK	3 124	0,8
HKD	2 813	0,7
IDR	2 437	0,6
ILS	2 374	0,6

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 29 février 2024 et 31 août 2023 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	29 février 2024	31 août 2023
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	4 247	3 921

Risque de taux d'intérêt

Aux 29 février 2024 et 31 août 2023, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Mandat ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Mandat n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Mandat éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Mandat est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Mandat conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Mandat sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les tableaux des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 29 février 2024 et 31 août 2023 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Mandat s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie Plus du Mandat et celui de l'indice ou des indices de référence du Mandat, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Mandat. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	29 février 2024	31 août 2023
Indice MSCI EAO	4 630	3 975

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 29 février 2024 et 31 août 2023 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Mandat, comptabilisés à la juste valeur :

Au 29 février 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Placements à court terme	–	45 006	–	45 006
Actions	30 923	352 006	–	382 929
Actifs dérivés	2 235	499	–	2 734
Total des actifs financiers	33 158	397 511	–	430 669
Passifs financiers				
Passifs dérivés	–	(412)	–	(412)
Total des passifs financiers	–	(412)	–	(412)
Total des actifs et des passifs financiers	33 158	397 099	–	430 257

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 août 2023

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Placements à court terme	–	41 846	–	41 846
Actions	24 669	326 663	–	351 332
Actifs dérivés	–	782	–	782
Total des actifs financiers	24 669	369 291	–	393 960
Passifs financiers				
Passifs dérivés	(536)	(592)	–	(1 128)
Total des passifs financiers	(536)	(592)	–	(1 128)
Total des actifs et des passifs financiers	24 133	368 699	–	392 832

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 31 août 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Mandat privé d'actions internationales CIBC

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 29 février 2024 et 31 août 2023, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Le Mandat ne détenait pas de placements de niveau 3 au début, au cours ou à la fin de la période.

Notes des états financiers (non audité)

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Mandats privés CIBC – Organisation des Mandats et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Mandats privés CIBC (désignés individuellement, le *Mandat*, et collectivement, les *Mandats*) est une fiducie de fonds communs de placement, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire. Les Mandats sont constitués en vertu des lois de l'Ontario et régis aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Mandats est situé au 81 Bay Street, 20th Floor, CIBC Square, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Les Mandats sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée le *gestionnaire*). Le gestionnaire est également le fiduciaire, l'agent chargé de la tenue des registres, le conseiller en valeurs et l'agent de transfert des Mandats.

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À l'avenir, l'offre de toute catégorie d'un Mandat pourrait prendre fin ou des catégories supplémentaires pourraient être offertes.

Le 22 mars 2024, le gestionnaire et fiduciaire du Mandat privé de revenu ultra court terme CIBC a annoncé son intention de dissoudre le Mandat le 16 août 2024 ou vers cette date (désignée la *date de dissolution*). Depuis la date de cette annonce, les parts du Mandat ne sont plus offertes pour de nouveaux achats.

Le tableau qui suit présente les catégories de parts offertes par chaque Mandat :

	Mandat privé de revenu ultra court terme CIBC	Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC	Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC	Mandat privé d'obligations mondiales CIBC	Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé de revenu d'actions CIBC
Catégorie Plus	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H			✓				
Catégorie Plus-H T4			✓				
Catégorie Plus-H T6			✓				
Catégorie C		✓		✓			✓
Catégorie Plus-F	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH			✓				
Catégorie Plus-FH T4			✓				
Catégorie Plus-FH T6			✓				
Catégorie Plus-N	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6		✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH			✓				
Catégorie Plus-NH T4			✓				
Catégorie Plus-NH T6			✓				
Catégorie I		✓		✓			✓
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH			✓				
Catégorie S			✓				
Catégorie SM	✓	✓		✓			✓
Catégorie SMH			✓				
	Mandat privé d'actions canadiennes CIBC	Mandat privé d'actions américaines CIBC	Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC	Mandat privé d'actions internationales CIBC	Mandat privé d'actions mondiales CIBC	Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC	Mandat privé d'actifs réels CIBC
Catégorie Plus	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T6		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie C		✓		✓		✓	
Catégorie Plus-F	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T6		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T4		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T6		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie I	✓	✓		✓		✓	
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH		✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie S							✓
Catégorie SM	✓	✓		✓		✓	✓
Catégorie SMH							

Chaque catégorie de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts.

Le 29 juin 2023, les parts de catégorie A ont été dissoutes et les actifs des porteurs de parts ont été transférés à la catégorie Plus. Auparavant, les parts de catégorie A n'étaient offertes qu'aux investisseurs qui participaient au programme Frontières. Ce programme investissait dans divers Mandats qui formaient un Portefeuille Frontières. Les parts de catégorie A étaient offertes sans frais d'acquisition et les investisseurs ne payaient pas de commission à l'achat de parts de catégorie A.

Les parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6 sont offertes à tous les investisseurs uniquement selon l'option avec frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent payer des frais d'acquisition qui sont négociables avec leur courtier à l'achat de parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6.

Les parts des catégories Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-FH, Plus-FH T4 et Plus-FH T6 (désignées collectivement, la *catégorie Plus-F*) sont offertes, sous réserve de certaines exigences à l'égard de l'investissement initial minimum, aux investisseurs qui participent à des programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs rémunérés à l'acte, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre des parts de catégorie Plus-F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier ou courtier à escompte pour leurs services. Nous ne payons pas de commissions de suivi à l'égard de ces catégories de parts, ce qui nous permet d'imputer des frais de gestion annuels moins élevés.

Les parts des catégories Plus-H, Plus-H T4, Plus-H T6, Plus-FH, Plus-FH T4, Plus-FH T6, Plus-NH, Plus-NH T4, Plus-NH T6 et OH (désignées individuellement, la *catégorie couverte*) ont respectivement les mêmes caractéristiques que les parts des catégories Plus, Plus T4, Plus T6, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6 et O, sauf que chacune utilise des instruments dérivés comme des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change auquel est exposée la catégorie couverte.

Les parts de catégorie C sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition. Les investisseurs ne paient pas de commissions à l'achat de parts de catégorie C.

Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes qui n'exigent pas le paiement de frais d'acquisition des parts par les investisseurs, ni de frais de service ou de commissions de suivi aux courtiers. Pour ces investisseurs, le gestionnaire facture séparément les frais de placement habituels et exige des frais de gestion réduits. Parmi les investisseurs potentiels, notons les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier plutôt que des frais d'acquisition découlant des opérations pour lesquelles le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire.

Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sont offertes aux investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire et le courtier. Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 ont habituellement pour objectif de facturer séparément les frais aux investisseurs lorsque le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire. Une commission de service de courtage liée aux parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sera plutôt négociée entre l'investisseur et son courtier.

Les parts des catégories O et OH ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se serviront des parts des catégories O ou OH des Mandats pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés aux Mandats à l'égard des parts des catégories O ou OH; plutôt, des frais de gestion négociés sont facturés directement par le gestionnaire aux porteurs de parts des catégories O et OH, ou selon leurs instructions, ou aux courtiers ou aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Les parts des catégories S, SM et SMH ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Il n'y a pas de frais d'acquisition à verser à l'achat de parts de catégorie S. À la date de clôture, les catégories SM et SMH n'étaient pas actives.

La date à laquelle chaque Mandat a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (désignée la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie de chaque Mandat ont été vendues au public pour la première fois (désignée la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Mandat* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Mandats au 29 février 2024. Les états de la situation financière sont présentés aux 29 février 2024 et 31 août 2023. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les semestres clos les 29 février 2024 et 28 février 2023, sauf pour les Mandats ou les catégories créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 29 février 2024 ou 28 février 2023.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 17 avril 2024.

2. Sommaire des informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (désignée l'IAS 34), publiée par l'International Accounting Standards Board (désigné l'IASB).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Mandat est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes comptables d'information financière (désignées les IFRS). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Mandats pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Mandats. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Mandats (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Mandats classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêt (désigné le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (désignée la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des titres de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (désignée la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Mandats et a déterminé que les portefeuilles d'actifs et de passifs financiers des Mandats sont gérés et que leur performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Mandats; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Mandats ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation des Mandats relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

Notes des états financiers (non audité)

b) Gestion des risques

L'approche globale des Mandats en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Mandats, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Mandat pour connaître les informations précises sur les risques.

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Mandats. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Mandats utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Mandats classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (désigné le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (désigné le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Mandat se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Mandat, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Mandats, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Mandat. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Mandats sont exposés.

Certains Mandats peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notes de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur notation s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, une division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Mandats représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs.

Les Mandats peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Mandats relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Cela vient du fait que les Mandats peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Mandats.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Mandats sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. De façon générale, les Mandats conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Mandat de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Mandat.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (désignée la *COVID-19*) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement du Mandat. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 29 février 2024, les Mandats n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Mandat doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Mandat.
- ii) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Mandats et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Mandats n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- iii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iv) Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- v) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- vi) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Mandat qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Mandat.
- vii) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres du Mandat est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Mandat. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est désigné par l'expression « prix de base rajusté » ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Mandats, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Mandat, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Mandats peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période visée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Mandats qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Mandats qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Mandats peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Mandats peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Mandat subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Mandat réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat.

À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Notes des états financiers (non audité)

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Mandat comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Mandat comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Mandats peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Mandats peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Mandats à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. À l'exception de certains dérivés visés compensés, les Mandats ne concluent des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des renseignements sur les swaps en vigueur à la fin de la période figurent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Mandats applicables.

k) Prêt de titres

Un Mandat peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Mandat ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Mandat (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la valeur de marché des titres prêtés.

Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne qui n'est ni la contrepartie du Mandat dans l'opération ni une société du même groupe que celle-ci, pour autant que ses titres de créance notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée, ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée, aient une notation désignée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée que les titres prêtés, ou échangeables contre de tels titres.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Mandat le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Mandat sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Mandats et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Mandats. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Mandats et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Mandats. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Mandats.

l) Prises en pension de titres

Les soldes de trésorerie non investis peuvent être investis dans des opérations de prise en pension de titres.

Dans le cadre de prises en pension de titres, des titres gouvernementaux canadiens ou provinciaux sont achetés d'une contrepartie qui accepte de racheter les titres à un prix plus élevé à une date future déterminée. La différence de prix est présentée à titre de revenus d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de son obligation de racheter le titre. Le risque est géré par le recours à des contreparties jugées acceptables par le gestionnaire et par la réception des titres comme garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande quotidienne de la trésorerie investie. Toutes les prises en pension de titres en cours à la fin de la période sont présentées à l'inventaire du portefeuille.

m) Mandats à catégories multiples

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts. Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes (autres que les frais d'administration fixes et les frais de gestion) du Mandat sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les frais d'administration fixes et les frais de gestion n'ont pas besoin d'être attribués.

n) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

o) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

Abréviations des devises

AED – Dirham des Émirats arabes unis	CZK – Couronne tchèque	JPY – Yen japonais	RON – Leu roumain
ARS – Peso argentin	DKK – Couronne danoise	KES – Shilling kényan	RUB – Rouble russe
AUD – Dollar australien	EUR – Euro	KRW – Won sud-coréen	SEK – Couronne suédoise
BRL – Réal brésilien	GBP – Livre sterling	MXN – Peso mexicain	SGD – Dollar de Singapour
CAD – Dollar canadien	HKD – Dollar de Hong Kong	MYR – Ringgit malais	THB – Baht thaïlandais
CHF – Franc suisse	HUF – Forint hongrois	NOK – Couronne norvégienne	TRY – Nouvelle livre turque
CLP – Peso chilien	IDR – Rupiah indonésienne	NZD – Dollar néo-zélandais	TWD – Dollar de Taïwan
CNY – Renminbi chinois	ILS – Shekel israélien	PHP – Peso philippin	USD – Dollar américain
COP – Peso colombien	INR – Roupie indienne	PLN – Zloty polonais	ZAR – Rand sud-africain

Autres abréviations

CAAÉ – Certificat américain d'actions étrangères	iUnits – Parts indicielles
CDA – Certificats de dépôt autrichien	LEPOs – Options de vente à bas prix d'exercice
OVC – Obligation à valeur conditionnelle internationale	MSCI – Indice Morgan Stanley Capital
FNB – Fonds négocié en Bourse	OPALS – Portefeuilles optimisés sous forme de titres cotés
CIAÉ – Certificat international d'actions étrangères	PERLES – Rendement lié à des titres participatifs
IPN – Billet de participation internationale	FPI – Fiducie de placement immobilier
iShares – Actions indicielles	CSAÉ – Certificat suédois d'actions étrangères

p) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (désignée la *date d'évaluation*) d'un Mandat correspond à un jour ouvrable du siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Mandat est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Mandat et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

Les placements à court terme (instruments du marché monétaire) sont évalués à la juste valeur.

b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour, le gestionnaire déterminera alors le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Mandat investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours périmés et pour fournir une juste valeur plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Mandat. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Mandat peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et la notation de chaque contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de McGraw-Hill Financial, Inc.) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Mandat, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Mandat. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de swaps et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de sûreté.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

Notes des états financiers (non audité)

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Mandat sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres titres

Tous les autres placements des Mandats sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant, au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la valeur actuelle établie par le gestionnaire.

Le gestionnaire établit la valeur d'un titre ou d'un autre bien d'un Mandat pour lequel aucun cours n'est disponible ou pour lequel le cours ne reflète pas adéquatement la juste valeur en l'évaluant à sa juste valeur. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Mandats peuvent investir dans d'autres fonds d'investissement (désignés les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Mandats à ces placements. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la section *Risques liés aux instruments financiers – Risque de concentration* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites à l'état du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisés(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Mandats ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Mandats dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Mandat est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Mandats. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par les Mandats et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par les Mandats.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du Mandat. Le droit de faire racheter des parts d'un Mandat peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Mandat, à l'exclusion du passif d'un Mandat, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour le Mandat, ou si, dans le cas du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC, le fonds sous-jacent dont il suit le rendement a suspendu les rachats. Les Mandats ne sont pas soumis, en vertu de règles externes, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par les Mandats est utilisé dans le cadre du mandat de placement des Mandats. Cela peut inclure, pour tous les Mandats, la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande des porteurs de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 29 février 2024 et 28 février 2023 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Mandats, sont calculés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire, les commissions de suivi et les honoraires des sous-conseillers en valeurs sont payés par le gestionnaire à même les frais de gestion reçus des Mandats.

Les frais de gestion annuels maximum exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie de parts du Mandat sont présentés à la note *Taux maximum des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts des catégories O et OH, les frais de gestion négociés sont payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) relativement à chaque catégorie de parts émises, à l'exception des parts de catégories O et OH, en contrepartie du paiement, par les Mandats, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces catégories de parts (désignés les *frais d'administration fixes*). Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Mandat qui ne sont pas des frais des fonds attribués aux parts de catégories O et OH du Mandat. Les charges d'exploitation (autres que les frais des fonds) peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports. Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précisé de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts des Mandats, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes facturés à chaque catégorie des Mandats sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Les frais d'administration fixes payables par les Mandats pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Mandats.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Mandats sont responsables des frais des fonds, qui comprennent, sans s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Mandats.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes payés par les Mandats. La décision de renoncer aux frais d'administration fixes ou de les absorber en totalité ou en partie est à la discrétion du gestionnaire et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation, qu'elles soient payables par le gestionnaire ou par les Mandats dans le cadre des frais des fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Les frais d'administration fixes pris en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Mandat qui sont inférieurs aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Mandat. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Mandat aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (désignées les *distributions des frais de gestion*) du Mandat.

Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Mandat. Les distributions des frais de gestion versées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Mandat ou sur tout autre investisseur du Mandat. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Mandat investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Mandat ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Mandat ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Mandats peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Mandat. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Tous les Mandats, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Mandats, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Mandats sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Mandats a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Mandats et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Mandat peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le prix moyen des parts des porteurs de parts aux fins fiscales.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Mandat sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC se termine le 31 décembre. Pour tous les autres Mandats, l'année d'imposition se termine le 15 décembre.

Les Mandats sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces produits et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les Mandats peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Mandats seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Mandats comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste *Provision pour retenues d'impôt* dans les états de la situation financière et au poste *Retenues d'impôt* dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Mandats aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat. Lors de l'attribution des activités de courtage, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Les opérations relatives à des titres à revenu fixe, à d'autres titres et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, la valeur des services fournis aux sous-conseillers en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Mandat, les coûts sont répartis entre ces Mandats en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (désignée la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Mandats, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, désignés les *frais*) décrits ci-après. Les Mandats peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements d'émetteurs ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres peuvent figurer dans le portefeuille des Mandats, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans les opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Mandat.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et sous-conseiller en valeurs des Mandats

Gestion d'actifs CIBC inc. (désignée *GACI*), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Mandats.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Mandats (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Mandats et fournit tous les autres services administratifs requis par les Mandats ou en assure la prestation. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par le Mandat, de frais d'administration fixes au gestionnaire. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus du Mandat est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par les sous-conseillers à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Mandats. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Mandat, ou une partie du Mandat, pour lequel GACI est le conseiller sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Notes des états financiers (non audité)

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire des Mandats (désignée le *dépositaire*). Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Mandats et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Mandats, notamment la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie de l'imputation par les Mandats de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

La Société de services de titres mondiaux CIBC Mellon Inc. (désignée *STM CIBC*) fournit certains services aux Mandats, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. La Banque CIBC détient indirectement une participation de 50 % dans STM CIBC. Le gestionnaire paie les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon, et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés à STM CIBC, et le gestionnaire facture des frais d'administration fixes aux Mandats. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par les Mandats.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement des Mandats. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau *Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme*.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés ou des swaps en cours auprès de courtiers.



GESTION
D'ACTIFS CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc.

1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200
Montréal (Québec)
H3B 4W5

1 888 888-3863

www.investissementsrenaissance.ca

info@gestiondactifscibc.com